

LE CANADA

Journal Quotidien du soir
LA VALLEE DE L'OTTAWA
journal Hebdomadaire à 16 pages
BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex
OTTAWA, ONT.

Jeu 17 Septembre 1891

ECHOS DU JOUR

La discussion sur le rapport du comité Cookran a été fixée pour aujourd'hui.

Le cardinal Robelli, ancien nonce du pape à Paris, vient de mourir. Le pape est profondément affecté de cette mort.

L'honorable J. J. Ross a pris son siège, hier après-midi, comme président du Sénat, en remplacement de l'honorable M. Lacoste.

On annonce de Québec que l'hon. M. Mercier a donné mardi dernier, sa réponse à une lettre du lieutenant-gouverneur.

Le Crédit Foncier français a pris l'impression russe, ce qui dans les circonstances a une importante signification politique.

Il est maintenant certain que plus de 23,000,000 de minerais de fer seront exportés cette année du Manitoba et du Nord-Ouest.

Des inondations terribles se déversent en Espagne. Plusieurs milliers de personnes ont péri la vie.

La production de Lohengrin, à Paris, a dû être remise à cause de la vive antipathie manifestée par la population à l'égard du nom seul de Wagner.

La production au Sénat de la lettre du lieutenant-gouverneur Angers au premier ministre, l'honorable M. Mercier, a fait sensation dans les cercles politiques, hier soir.

Nous ferons remarquer au porte-ordures de Trois Rivières que nous brisons parfois une lance avec les patrons de la presse, mais que jamais nous ne nous abaissons jusqu'à nous occuper des voyous.

La discussion sur le rapport du comité des privilèges et élections relativement à l'affaire "Farte-McCreary-Langevin" aura lieu lundi. On croit que le vote sera pris mardi soir.

La correspondance politique de Vienne dit qu'il s'est produit une réaction dans l'esprit du sultan et qu'il a reconnu avoir été la victime d'une honteuse intrigue.

Ce journal ajoute que le sultan, ne redoutant plus de complot contre sa vie, a fait appeler l'ambassadeur d'Angleterre, sir William White, et d'autres personnages, afin de savoir l'exacte vérité sur les récents événements dans les murs de l'empire ottoman s'est trouvé intéressé.

Parlant de l'affaire de la Baie des Chaleurs, l'ÉLECTEUR dit : "Quant à M. Pacad, pour l'avenir, on est obligé de passer sur le corps de M. Robitaille et Riopel, qui ont appuyé la réclamation de M. Armstrong pour un montant de \$123,000 de plus qu'il n'a reçu. Si les \$100,000 n'étaient pas dus, les \$75,000 n'étaient pas devant lui. S'il y a des voleurs dans cette affaire, les Robitaille et Riopel le sont autant que M. Pacad."

Le marquis Imperiali, chargé d'affaires d'Italie à Washington, a informé le comité chargé de représenter les intérêts italiens à Chicago, que son gouvernement a reçu l'invitation qui lui a été adressée de participer officiellement à cette exposition, mais qu'il se voit obligé de la décliner. Le refus du gouvernement italien, dit la communication, est motivé par le principe adopté depuis longtemps de ne prendre part à aucune exposition internationale. C'est en vertu de ce principe que l'Italie n'a pas participé officiellement à l'exposition française en 1889. La résolution touchant l'exposition américaine n'implique d'ailleurs aucune idée d'hostilité contre l'entreprise, ni aucune arrière-pensée de détourner les italiens d'y prendre part. Au contraire, le gouvernement, souhaitant le meilleur succès à l'exposition, a donné la plus large publicité à l'invitation de son comité, et fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider ceux de ses nationaux qui désireront se faire représenter à Chicago.

La position n'est pas la même

Comme on devait s'y attendre, l'invitation du lieutenant-gouverneur Angers au gouvernement fédéral d'intervenir dans les affaires locales de la Province de Québec, a créé une sensation considérable et a sensiblement affecté l'opinion publique. L'affaire de la Baie des Chaleurs a perdu son importance en face de la grande question de l'autonomie provinciale envahie par le pouvoir central, à la sollicitation de celui qui aurait dû, plus que tout autre, résister à toute tentative d'impétiement.

Les journaux toriens, voyant leur campagne compromise par ce faux pas, essaient de défendre la conduite du lieutenant-gouverneur Angers en l'assimilant à celle de Lord Dufferin. Lors du scandale du Raficfer, les relations entre le lieutenant-gouverneur et le gouverneur-général avec le gouvernement impérial.

Cette prétention est absolument erronée et ne peut être soutenue raisonnablement.

En effet : Le Canada est une dépendance de l'Angleterre ; La province de Québec n'est pas une dépendance du Canada. C'est au contraire une partie intégrante et constituante du Canada, possédant une vie propre et indépendante du pouvoir central dans toutes les affaires de son ressort ; La constitution du Canada peut être amendée ou même abrogée par le Parlement anglais ; Le Parlement canadien n'a pas le droit de changer un seul iota de la

LE COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

Le comité a continué ce matin, l'enquête dans l'affaire du bureau d'imprimerie.

M. Scott, comptable de la Dominion Type Foundry Company, dit qu'il connaît que le chèque de \$1500 a été payé à M. Fra. Benoit, président de l'Association conservatrice de Montréal, mais il n'a aucune connaissance d'un chèque de \$150 à M. Chapleau, ni des chèques de M. Sénécal.

M. Fra. Benoit dit qu'il a reçu le chèque de \$1500 pour l'Association conservatrice de Montréal, et que cet argent a été dépensé de la même manière que les autres souscriptions faites en faveur de l'Association.

M. Lister demande à examiner M. Holland, sténographe, au sujet des notes sténographiques du témoignage donné par M. Young, président de la New England Paper Company, lors du procès en cour de justice à Montréal. M. Lister dit qu'il a raison de croire que ce témoignage diffère de celui qu'il a donné devant le comité ici l'autre jour.

M. Chapleau s'oppose à cette procédure qui est non seulement injuste, illégale, mais encore déloyale. Les notes sténographiques que l'on veut faire lire aujourd'hui devant le comité n'ont pas été relues au témoin et ne sont pas certifiées par lui ; certaines parties peuvent contenir des erreurs considérables et de genre de témoignage ne saurait être admis dans aucune cour de justice.

La discussion se continue pendant plus d'une heure entre les membres du comité sur la question de savoir si ces notes sténographiques seront ou ne seront pas lues.

Le président décide que la demande de M. Lister est hors d'ordre. M. Foster dit que si M. Lister veut arriver à prouver la lettre qu'il prétend avoir été écrite par M. Chapleau à M. Young, le témoignage de M. Holland pourrait être accepté sur ce fait, mais sur ce fait seulement.

M. Lister insiste pour avoir le témoignage au complet pour monter le degré de croyance que l'on doit placer dans le témoignage donné ici par M. Young.

Finalment M. Lister consent à abandonner le témoignage de M. Holland pour le moment et à continuer son enquête avec les autres témoins.

M. Beauchemin est appelé. Il a fait pour environ \$500 ou \$600 de ventes à M. Sénécal pour le département de la ligne de chemin de fer en vertu d'un contrat de \$100 à M. Sénécal en commissions.

Il avait vendu ses effets au plus bas prix du marché et n'a pas voulu lui donner plus que 5 pour cent de commission.

M. Sénécal en demandait dix. Il lui a donné une plus forte commission sur l'achat de cuir.

M. Lowell, de Montréal, dit que la réserve de 40,000 livres de caractères dans le bureau d'imprimerie n'est pas trop considérable suivant lui.

Le comité s'ajourne à lundi prochain. L'enquête sera reprise alors dans le département des Travaux Publics et le département des Postes. L'affaire du Bureau d'Imprimerie pourra être reprise mardi prochain.

COURRIER DE PARIS

Les inondations en Espagne

LA REINE DE ROUMANIE

NOUVELLES DE RUSSIE

LE FILS DE GARIBALDI

UNE FAUSSE ALARME

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE PARIS

Paris, 17 sept. — Il y a un beau mouvement de révolte, chez les républicains libéraux, contre la proposition de Cochin et Dupuy-Dutemps ; il s'agit, comme on sait, d'intéresser l'accès des fonctions publiques aux citoyens de l'étranger, mais le projet est destiné à ce projet qui sera certainement offert, dès la rentrée, aux délibérations du Parlement, mais il ne sera pas étonné qu'il est dans la Chambre, plus d'adhérents qu'on ne le croit à première vue. C'est ce que nous avons dit hier, mais par un malentendu, nous voyons des politiciens qui n'ont en vue que de l'administration par l'article 7, tout pétri de l'esprit et des rancunes d'un gallicanisme vieilli, visait exactement le même but. MM. Pochon et consorts, à savoir l'intérêt, le mariage, les héritages, mais avec quelle hypocrisie, quelle infériorité dans la logique, et aussi quel insuccès.

Outre qu'il a fallu confondre, dans une pesantation maladroite, des religieux tout à fait innocents, comme les Bénédictins de Solzmes ou les Prémonstrés de Trignol, les écoles qu'on avait voulu proscrire survivent et triomphent tous les ans aux examens des écoles, et l'Université n'a pas osé se prononcer sur ce point, et l'on voit que l'on a laissé derrière eux de coères non abouti à rien.

L'idée de M. Pochon serait autrement gênante pour les familles qui tiennent à l'éducation religieuse et, par conséquent, pour les institutions qui la donnent.

Ce qui l'empêche de se réaliser, c'est qu'il n'y a pas de moyen d'abaissement de l'infirmité au niveau actuel du personnel militaire, maritime et administratif recruté pour une bonne part, en dehors de l'Université. Ce serait avant tout de forces perdues pour le service et le bien du pays.

Heureusement, nous ne pouvons admettre le vieux libéralisme républicain, trop souvent endormi, au point de paraître parfois égaré, et qui, dans une certaine mesure, a été vigoureusement corrigé par la loi de la liberté, inspiré, dirait-on, des lois de Louis XIV contre le protestantisme.

M. Lister demande à examiner M. Holland, sténographe, au sujet des notes sténographiques du témoignage donné par M. Young, président de la New England Paper Company, lors du procès en cour de justice à Montréal. M. Lister dit qu'il a raison de croire que ce témoignage diffère de celui qu'il a donné devant le comité ici l'autre jour.

M. Chapleau s'oppose à cette procédure qui est non seulement injuste, illégale, mais encore déloyale. Les notes sténographiques que l'on veut faire lire aujourd'hui devant le comité n'ont pas été relues au témoin et ne sont pas certifiées par lui ; certaines parties peuvent contenir des erreurs considérables et de genre de témoignage ne saurait être admis dans aucune cour de justice.

La discussion se continue pendant plus d'une heure entre les membres du comité sur la question de savoir si ces notes sténographiques seront ou ne seront pas lues.

Le président décide que la demande de M. Lister est hors d'ordre. M. Foster dit que si M. Lister veut arriver à prouver la lettre qu'il prétend avoir été écrite par M. Chapleau à M. Young, le témoignage de M. Holland pourrait être accepté sur ce fait, mais sur ce fait seulement.

M. Lister insiste pour avoir le témoignage au complet pour monter le degré de croyance que l'on doit placer dans le témoignage donné ici par M. Young.

Finalment M. Lister consent à abandonner le témoignage de M. Holland pour le moment et à continuer son enquête avec les autres témoins.

M. Beauchemin est appelé. Il a fait pour environ \$500 ou \$600 de ventes à M. Sénécal pour le département de la ligne de chemin de fer en vertu d'un contrat de \$100 à M. Sénécal en commissions.

Il avait vendu ses effets au plus bas prix du marché et n'a pas voulu lui donner plus que 5 pour cent de commission.

M. Sénécal en demandait dix. Il lui a donné une plus forte commission sur l'achat de cuir.

M. Lowell, de Montréal, dit que la réserve de 40,000 livres de caractères dans le bureau d'imprimerie n'est pas trop considérable suivant lui.

Le comité s'ajourne à lundi prochain. L'enquête sera reprise alors dans le département des Travaux Publics et le département des Postes. L'affaire du Bureau d'Imprimerie pourra être reprise mardi prochain.

COURRIER DE PARIS

Les inondations en Espagne

LA REINE DE ROUMANIE

NOUVELLES DE RUSSIE

LE FILS DE GARIBALDI

UNE FAUSSE ALARME

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE PARIS

Paris, 17 sept. — Il y a un beau mouvement de révolte, chez les républicains libéraux, contre la proposition de Cochin et Dupuy-Dutemps ; il s'agit, comme on sait, d'intéresser l'accès des fonctions publiques aux citoyens de l'étranger, mais le projet est destiné à ce projet qui sera certainement offert, dès la rentrée, aux délibérations du Parlement, mais il ne sera pas étonné qu'il est dans la Chambre, plus d'adhérents qu'on ne le croit à première vue. C'est ce que nous avons dit hier, mais par un malentendu, nous voyons des politiciens qui n'ont en vue que de l'administration par l'article 7, tout pétri de l'esprit et des rancunes d'un gallicanisme vieilli, visait exactement le même but. MM. Pochon et consorts, à savoir l'intérêt, le mariage, les héritages, mais avec quelle hypocrisie, quelle infériorité dans la logique, et aussi quel insuccès.

Outre qu'il a fallu confondre, dans une pesantation maladroite, des religieux tout à fait innocents, comme les Bénédictins de Solzmes ou les Prémonstrés de Trignol, les écoles qu'on avait voulu proscrire survivent et triomphent tous les ans aux examens des écoles, et l'Université n'a pas osé se prononcer sur ce point, et l'on voit que l'on a laissé derrière eux de coères non abouti à rien.

L'idée de M. Pochon serait autrement gênante pour les familles qui tiennent à l'éducation religieuse et, par conséquent, pour les institutions qui la donnent.

Ce qui l'empêche de se réaliser, c'est qu'il n'y a pas de moyen d'abaissement de l'infirmité au niveau actuel du personnel militaire, maritime et administratif recruté pour une bonne part, en dehors de l'Université. Ce serait avant tout de forces perdues pour le service et le bien du pays.

Heureusement, nous ne pouvons admettre le vieux libéralisme républicain, trop souvent endormi, au point de paraître parfois égaré, et qui, dans une certaine mesure, a été vigoureusement corrigé par la loi de la liberté, inspiré, dirait-on, des lois de Louis XIV contre le protestantisme.

M. Lister demande à examiner M. Holland, sténographe, au sujet des notes sténographiques du témoignage donné par M. Young, président de la New England Paper Company, lors du procès en cour de justice à Montréal. M. Lister dit qu'il a raison de croire que ce témoignage diffère de celui qu'il a donné devant le comité ici l'autre jour.

M. Chapleau s'oppose à cette procédure qui est non seulement injuste, illégale, mais encore déloyale. Les notes sténographiques que l'on veut faire lire aujourd'hui devant le comité n'ont pas été relues au témoin et ne sont pas certifiées par lui ; certaines parties peuvent contenir des erreurs considérables et de genre de témoignage ne saurait être admis dans aucune cour de justice.

La discussion se continue pendant plus d'une heure entre les membres du comité sur la question de savoir si ces notes sténographiques seront ou ne seront pas lues.

Le président décide que la demande de M. Lister est hors d'ordre. M. Foster dit que si M. Lister veut arriver à prouver la lettre qu'il prétend avoir été écrite par M. Chapleau à M. Young, le témoignage de M. Holland pourrait être accepté sur ce fait, mais sur ce fait seulement.

M. Lister insiste pour avoir le témoignage au complet pour monter le degré de croyance que l'on doit placer dans le témoignage donné ici par M. Young.

Finalment M. Lister consent à abandonner le témoignage de M. Holland pour le moment et à continuer son enquête avec les autres témoins.

M. Beauchemin est appelé. Il a fait pour environ \$500 ou \$600 de ventes à M. Sénécal pour le département de la ligne de chemin de fer en vertu d'un contrat de \$100 à M. Sénécal en commissions.

Il avait vendu ses effets au plus bas prix du marché et n'a pas voulu lui donner plus que 5 pour cent de commission.

M. Sénécal en demandait dix. Il lui a donné une plus forte commission sur l'achat de cuir.

M. Lowell, de Montréal, dit que la réserve de 40,000 livres de caractères dans le bureau d'imprimerie n'est pas trop considérable suivant lui.

Le comité s'ajourne à lundi prochain. L'enquête sera reprise alors dans le département des Travaux Publics et le département des Postes. L'affaire du Bureau d'Imprimerie pourra être reprise mardi prochain.

COURRIER DE PARIS

Les inondations en Espagne

LA REINE DE ROUMANIE

NOUVELLES DE RUSSIE

LE FILS DE GARIBALDI

UNE FAUSSE ALARME

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE PARIS

Paris, 17 sept. — Il y a un beau mouvement de révolte, chez les républicains libéraux, contre la proposition de Cochin et Dupuy-Dutemps ; il s'agit, comme on sait, d'intéresser l'accès des fonctions publiques aux citoyens de l'étranger, mais le projet est destiné à ce projet qui sera certainement offert, dès la rentrée, aux délibérations du Parlement, mais il ne sera pas étonné qu'il est dans la Chambre, plus d'adhérents qu'on ne le croit à première vue. C'est ce que nous avons dit hier, mais par un malentendu, nous voyons des politiciens qui n'ont en vue que de l'administration par l'article 7, tout pétri de l'esprit et des rancunes d'un gallicanisme vieilli, visait exactement le même but. MM. Pochon et consorts, à savoir l'intérêt, le mariage, les héritages, mais avec quelle hypocrisie, quelle infériorité dans la logique, et aussi quel insuccès.

Outre qu'il a fallu confondre, dans une pesantation maladroite, des religieux tout à fait innocents, comme les Bénédictins de Solzmes ou les Prémonstrés de Trignol, les écoles qu'on avait voulu proscrire survivent et triomphent tous les ans aux examens des écoles, et l'Université n'a pas osé se prononcer sur ce point, et l'on voit que l'on a laissé derrière eux de coères non abouti à rien.

L'idée de M. Pochon serait autrement gênante pour les familles qui tiennent à l'éducation religieuse et, par conséquent, pour les institutions qui la donnent.

Ce qui l'empêche de se réaliser, c'est qu'il n'y a pas de moyen d'abaissement de l'infirmité au niveau actuel du personnel militaire, maritime et administratif recruté pour une bonne part, en dehors de l'Université. Ce serait avant tout de forces perdues pour le service et le bien du pays.

Heureusement, nous ne pouvons admettre le vieux libéralisme républicain, trop souvent endormi, au point de paraître parfois égaré, et qui, dans une certaine mesure, a été vigoureusement corrigé par la loi de la liberté, inspiré, dirait-on, des lois de Louis XIV contre le protestantisme.

M. Lister demande à examiner M. Holland, sténographe, au sujet des notes sténographiques du témoignage donné par M. Young, président de la New England Paper Company, lors du procès en cour de justice à Montréal. M. Lister dit qu'il a raison de croire que ce témoignage diffère de celui qu'il a donné devant le comité ici l'autre jour.

M. Chapleau s'oppose à cette procédure qui est non seulement injuste, illégale, mais encore déloyale. Les notes sténographiques que l'on veut faire lire aujourd'hui devant le comité n'ont pas été relues au témoin et ne sont pas certifiées par lui ; certaines parties peuvent contenir des erreurs considérables et de genre de témoignage ne saurait être admis dans aucune cour de justice.

La discussion se continue pendant plus d'une heure entre les membres du comité sur la question de savoir si ces notes sténographiques seront ou ne seront pas lues.

Le président décide que la demande de M. Lister est hors d'ordre. M. Foster dit que si M. Lister veut arriver à prouver la lettre qu'il prétend avoir été écrite par M. Chapleau à M. Young, le témoignage de M. Holland pourrait être accepté sur ce fait, mais sur ce fait seulement.

M. Lister insiste pour avoir le témoignage au complet pour monter le degré de croyance que l'on doit placer dans le témoignage donné ici par M. Young.

Finalment M. Lister consent à abandonner le témoignage de M. Holland pour le moment et à continuer son enquête avec les autres témoins.

M. Beauchemin est appelé. Il a fait pour environ \$500 ou \$600 de ventes à M. Sénécal pour le département de la ligne de chemin de fer en vertu d'un contrat de \$100 à M. Sénécal en commissions.

Il avait vendu ses effets au plus bas prix du marché et n'a pas voulu lui donner plus que 5 pour cent de commission.

M. Sénécal en demandait dix. Il lui a donné une plus forte commission sur l'achat de cuir.

M. Lowell, de Montréal, dit que la réserve de 40,000 livres de caractères dans le bureau d'imprimerie n'est pas trop considérable suivant lui.

Le comité s'ajourne à lundi prochain. L'enquête sera reprise alors dans le département des Travaux Publics et le département des Postes. L'affaire du Bureau d'Imprimerie pourra être reprise mardi prochain.

COURRIER DE PARIS

Les inondations en Espagne

LA REINE DE ROUMANIE

NOUVELLES DE RUSSIE

LE FILS DE GARIBALDI

UNE FAUSSE ALARME

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE PARIS

Paris, 17 sept. — Il y a un beau mouvement de révolte, chez les républicains libéraux, contre la proposition de Cochin et Dupuy-Dutemps ; il s'agit, comme on sait, d'intéresser l'accès des fonctions publiques aux citoyens de l'étranger, mais le projet est destiné à ce projet qui sera certainement offert, dès la rentrée, aux délibérations du Parlement, mais il ne sera pas étonné qu'il est dans la Chambre, plus d'adhérents qu'on ne le croit à première vue. C'est ce que nous avons dit hier, mais par un malentendu, nous voyons des politiciens qui n'ont en vue que de l'administration par l'article 7, tout pétri de l'esprit et des rancunes d'un gallicanisme vieilli, visait exactement le même but. MM. Pochon et consorts, à savoir l'intérêt, le mariage, les héritages, mais avec quelle hypocrisie, quelle infériorité dans la logique, et aussi quel insuccès.

Outre qu'il a fallu confondre, dans une pesantation maladroite, des religieux tout à fait innocents, comme les Bénédictins de Solzmes ou les Prémonstrés de Trignol, les écoles qu'on avait voulu proscrire survivent et triomphent tous les ans aux examens des écoles, et l'Université n'a pas osé se prononcer sur ce point, et l'on voit que l'on a laissé derrière eux de coères non abouti à rien.

L'idée de M. Pochon serait autrement gênante pour les familles qui tiennent à l'éducation religieuse et, par conséquent, pour les institutions qui la donnent.

Ce qui l'empêche de se réaliser, c'est qu'il n'y a pas de moyen d'abaissement de l'infirmité au niveau actuel du personnel militaire, maritime et administratif recruté pour une bonne part, en dehors de l'Université. Ce serait avant tout de forces perdues pour le service et le bien du pays.

Heureusement, nous ne pouvons admettre le vieux libéralisme républicain, trop souvent endormi, au point de paraître parfois égaré, et qui, dans une certaine mesure, a été vigoureusement corrigé par la loi de la liberté, inspiré, dirait-on, des lois de Louis XIV contre le protestantisme.

M. Lister demande à examiner M. Holland, sténographe, au sujet des notes sténographiques du témoignage donné par M. Young, président de la New England Paper Company, lors du procès en cour de justice à Montréal. M. Lister dit qu'il a raison de croire que ce témoignage diffère de celui qu'il a donné devant le comité ici l'autre jour.

M. Chapleau s'oppose à cette procédure qui est non seulement injuste, illégale, mais encore déloyale. Les notes sténographiques que l'on veut faire lire aujourd'hui devant le comité n'ont pas été relues au témoin et ne sont pas certifiées par lui ; certaines parties peuvent contenir des erreurs considérables et de genre de témoignage ne saurait être admis dans aucune cour de justice.

La discussion se continue pendant plus d'une heure entre les membres du comité sur la question de savoir si ces notes sténographiques seront ou ne seront pas lues.

Le président décide que la demande de M. Lister est hors d'ordre. M. Foster dit que si M. Lister veut arriver à prouver la lettre qu'il prétend avoir été écrite par M. Chapleau à M. Young, le témoignage de M. Holland pourrait être accepté sur ce fait, mais sur ce fait seulement.

M. Lister insiste pour avoir le témoignage au complet pour monter le degré de croyance que l'on doit placer dans le témoignage donné ici par M. Young.

Finalment M. Lister consent à abandonner le témoignage de M. Holland pour le moment et à continuer son enquête avec les autres témoins.

M. Beauchemin est appelé. Il a fait pour environ \$500 ou \$600 de ventes à M. Sénécal pour le département de la ligne de chemin de fer en vertu d'un contrat de \$100 à M. Sénécal en commissions.

Il avait vendu ses effets au plus bas prix du marché et n'a pas voulu lui donner plus que 5 pour cent de commission.

M. Sénécal en demandait dix. Il lui a donné une plus forte commission sur l'achat de cuir.

M. Lowell, de Montréal, dit que la réserve de 40,000 livres de caractères dans le bureau d'imprimerie n'est pas trop considérable suivant lui.

Le comité s'ajourne à lundi prochain. L'enquête sera reprise alors dans le département des Travaux Publics et le département des Postes. L'affaire du Bureau d'Imprimerie pourra être reprise mardi prochain.

COURRIER DE PARIS

Les inondations en Espagne

LA REINE DE ROUMANIE

NOUVELLES DE RUSSIE

LE FILS DE GARIBALDI

UNE FAUSSE ALARME

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE PARIS

Paris, 17 sept. — Il y a un beau mouvement de révolte, chez les républicains libéraux, contre la proposition de Cochin et Dupuy-Dutemps ; il s'agit, comme on sait, d'intéresser l'accès des fonctions publiques aux citoyens de l'étranger, mais le projet est destiné à ce projet qui sera certainement offert, dès la rentrée, aux délibérations du Parlement, mais il ne sera pas étonné qu'il est dans la Chambre, plus d'adhérents qu'on ne le croit à première vue. C'est ce que nous avons dit hier, mais par un malentendu, nous voyons des politiciens qui n'ont en vue que de l'administration par l'article 7, tout pétri de l'esprit et des rancunes d'un gallicanisme vieilli, visait exactement le même but. MM. Pochon et consorts, à savoir l'intérêt, le mariage, les héritages, mais avec quelle hypocrisie, quelle infériorité dans la logique, et aussi quel insuccès.

Outre qu'il a fallu confondre, dans une pesantation maladroite, des religieux tout à fait innocents, comme les Bénédictins de Solzmes ou les Prémonstrés de Trignol, les écoles qu'on avait voulu proscrire survivent et triomphent tous les ans aux examens des écoles, et l'Université n'a pas osé se prononcer sur ce point, et l'on voit que l'on a laissé derrière eux de coères non abouti à rien.

L'idée de M. Pochon serait autrement gênante pour les familles qui tiennent à l'éducation religieuse et, par conséquent, pour les institutions qui la donnent.

Ce qui l'empêche de se réaliser, c'est qu'il n'y a pas de moyen d'abaissement de l'infirmité au niveau actuel du personnel militaire, maritime et administratif recruté pour une bonne part, en dehors de l'Université. Ce serait avant tout de forces perdues pour le service et le bien du pays.

Heureusement, nous ne pouvons admettre le vieux libéralisme républicain, trop souvent endormi, au point de paraître parfois égaré, et qui, dans une certaine mesure, a été vigoureusement corrigé par la loi de la liberté, inspiré, dirait-on, des lois de Louis XIV contre le protestantisme.

M. Lister demande à examiner M. Holland, sténographe, au sujet des notes sténographiques du témoignage donné par M. Young, président de la New England Paper Company, lors du procès en cour de justice à Montréal. M. Lister dit qu'il a raison de croire que ce témoignage diffère de celui qu'il a donné devant le comité ici l'autre jour.

M. Chapleau s'oppose à cette procédure qui est non seulement injuste, illégale, mais encore déloyale. Les notes sténographiques que l'on veut faire lire aujourd'hui devant le comité n'ont pas été relues au témoin et ne sont pas certifi